



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Service des acquisitions et des marchés, région du Nord-Ouest

Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J 3B1

Unité de réception des soumissions
5^e étage, 10065, avenue Jasper Nord-Ouest
Edmonton, Alberta, T5J 3B1

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet : Lead Occupational Health Physician Services – F Division, Regina, SK/ Services d'un médecin en chef, Santé au travail – Division F, Regina, Saskatchewan		Date : 2015-01-28
Solicitation No. – N° de l'invitation : M5000-16-1594/C		Amendment No. – N° de la modification : 001
GETS Reference No. - N° de référence du SEAG : PW-15- 00716912		
Client Reference No. – N° de référence du client : 16-553		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 h	MDT (Mountain Daylight Time) HAR (heure avancée des Rocheuses)
On / le :	2016 February 18th / 18 février 2016	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein – Voir aux présentes	Duty – Droits See herein – Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada 'F' Division Health Services Services de santé, Division F 6101 Dewdney Avenue 6101, avenue Dewdney Regina, SK S4P 3K7 Regina, SK, S4P 3K7		
Instructions – see herein – Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sandra Robinson Senior Contracting Officer, Agente principale des marchés sandra.robinson@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – N° de téléphone 780-670-8626		Facsimile No. – N° de télécopieur

Delivery Required – Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée See herein - Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

Supprimer ce qui suit :

7.9. Attestations

7.9.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires A3025 (2013-03-21)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LFPF), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Option de prolongation du contrat A9009C (2008-12-12)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 (deux) période(s) supplémentaire(s) de 1 (une) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Période de contrat A9022C (2007-05-25)

La période du contrat est du **(Sera fourni au prix de contrat.)** inclusivement.

A3015C (2014-06-26) Attestations

A7017C (2008-05-12) Remplacement d'individus spécifiques

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

A9117C (2007-11-30) T1204 – demande directe du ministère client



Insérer ce qui suit :

7.9. Attestations

7.9.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires A3025 (2013-03-21)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Option de prolongation du contrat A9009C (2008-12-12)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 1 (une) période supplémentaire(s) de 1 (une) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Période de contrat A9022C (2007-05-25)

La période du contrat est du **(Sera fourni au prix de contrat.)** inclusivement.

A3015C (2014-06-26) Attestations

A7017C (2008-05-12) Remplacement d'individus spécifiques

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

A9117C (2007-11-30) T1204 – demande directe du ministère client